



Séance du : 25 novembre 2022 (nouvelle date après le CODIR du 16/11/22 – reportée pour manque de quorum)

Nombre de membres du comité de direction : 19

Nombre de membres présentés ou représentés : 8

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Monsieur AEBISCHER

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : Messieurs AEBISCHER, LUY, MEHDI et Monsieur ANTOINE.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : Monsieur de VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : Messieurs MOUCHET et LESAGE, Madame BERTAL.

Membre de l'Office de Tourisme des Monts de Genève : Carole INCANDELA, Directrice.

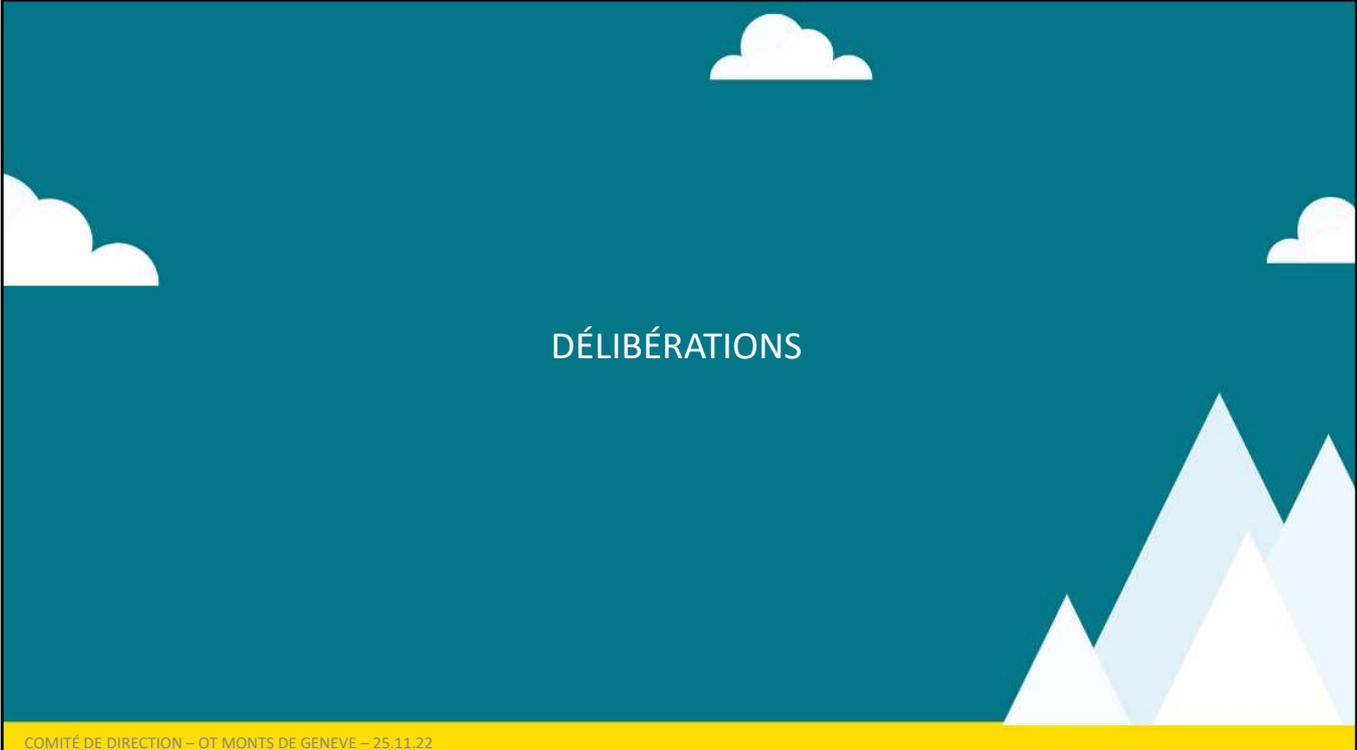
Début de séance : 18h00

Le quorum n'est pas atteint.



DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

COMITÉ DE DIRECTION – OT MONTS DE GENEVE – 25.11.22



DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ DE DIRECTION – OT MONTS DE GENEVE – 25.11.22

1. Approbation du règlement intérieur du Comité de direction

Considérant l'article 21 des statuts de l'OT des Monts de Genève indiquant : « Un règlement intérieur doit être adopté par le Comité de Direction concernant l'organisation du fonctionnement de l'Office de Tourisme »

Considérant que depuis 2018, aucun document n'avait été établi.

Le Président présente le règlement intérieur. Il confirme qu'il est conforme aux statuts.

Les objectifs principaux de la mise en place de ce règlement intérieur sont :

- d'établir un document officiel qui explique l'organisation et le fonctionnement du codir pour chaque nouveau membre du comité de direction,
- la possibilité d'avoir recours aux pouvoirs en cas d'absence des membres,
- la possibilité de réaliser les réunions en visio-conférence (en cas de nécessité absolue), les réunions en présentiels étant privilégiées,

Il est proposé au Comité de Direction,

D'APPROUVER le règlement intérieur du comité de direction, présenté en annexe.



Monsieur Mehdi constate qu'il y a de plus en plus d'absents durant les comités de direction de l'Office de Tourisme alors que tous beaucoup venaient au début des élections.

Monsieur de Viry précise que c'est le cas dans plusieurs instances. Les élus préfèrent se mobiliser lorsque les sujets abordés sont des enjeux. Il y a un problème d'implication et de motivation lorsque les instances sont des moments d'écoute et non de construction.

Monsieur Aebischer indique qu'il y a aussi des problèmes d'agendas avec des réunions organisées sur les mêmes plages horaires.

Monsieur Mehdi demande ce qu'il faut faire pour impliquer plus les membres du CODIR ? Il exprime sa frustration car le manque de quorum empêche l'OT d'avancer.

Monsieur de Viry précise que tous les membres viennent pour le BUREAU les jeudis matins. C'est un RDV de construction où les élus et professionnels se rencontrent pour aborder des sujets stratégiques.

Monsieur Antoine indique que les agendas sont saturés et que les professionnels et les élus sont obligés de prioriser en fonction de l'importance. Il y a une lassitude mais c'est le cas partout.

Madame Incandela indique que l'équipe de l'OT proposera dorénavant de réaliser les CODIR chez certains partenaires pour proposer une visite des lieux en plus de l'instance. Cela permettra aux professionnels de découvrir l'univers du professionnel.

Monsieur Mehdi confirme qu'en changeant le format des instances pour qu'elles soient plus dynamiques permettra certainement de motiver un peu plus les élus.

Il demande également si il ne faudrait pas sonder les élus et les partenaires pour connaître les raisons de leurs démobilisations.

Madame Incandela précise que durant le CODIR précédent, un sondage a été réalisé. Les réponses étaient similaires, l'horaires, la date peuvent proposer problème, mais le lieux aussi. Nous constatons que suivant le lieu, si CCG ou Annemasse Agglo, les professionnels et élus de ces territoires se déplacent ou non (la distance peut en effet poser problème).

Madame Bertal confirme que le lieu peut être un frein, pour elle par exemple car elle n'a pas de voiture.

Monsieur Antoine précise qu'en permettant le vote en visio ou la transmission de pouvoir, l'OT serait moins pénalisé. Nous nous donnons les moyens et une sécurité pour avancer. Il rappelle toutefois qu'il serait préférable que les élus et les professionnels se déplacent toujours malgré tout pour soutenir l'OT et se tenir informé des évolutions et des projets. Les réunions, les AG, les temps forts organisés en parallèle par l'OT prouvent que les professionnels se mobilisent lorsque les instances sont moins formelles.

2. Approbation de la grille tarifaire des partenariats 2023

Vu l'article L134-6 du code du tourisme,

Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts de Genève qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recette le produit des recettes commerciales,

Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes,

Considérant qu'il est nécessaire pour l'office de tourisme des Monts de Genève, de fixer les principaux tarifs appliqués pour les prestations couramment utilisées en direction des socioprofessionnels, des communes et des associations,

Considérant la grille tarifaire 2023 présentée lors du Comité de direction et annexée à la délibération,

En cas d'impayé dans les 30 jours après facturation et procédures de relance, l'Office de tourisme des Monts de Genève se réserve le droit de lancer la procédure de recouvrement auprès du Trésor Public.

Il est proposé au Comité de Direction,

D'APPROUVER la grille tarifaire des partenariats pour l'année 2023.



Madame BUSSAT demande si les hébergements non classés peuvent cotiser à l'office de tourisme ?

Madame INCANDELA répond positivement mais précise que l'OT étant classé, a un devoir de valoriser des produits et hébergements de qualité.

Madame BUSSAT explique qu'il serait nécessaire de préciser ce point dans la grille tarifaire. Cela permettrait à l'OT de récupérer plus d'hébergement lors de ses campagnes adhésions.

En parallèle, l'OT a un rôle d'incitateur au classement pour les hébergements qui n'auraient pas encore fait la démarche.

Il existe une charte pour inciter les hébergements et les meublés de tourisme. Il serait nécessaire de leur mettre cette charte à disposition.

Monsieur VINCI explique qu'il est bien de faire cela pour inciter les hébergements touristiques non classés à être classés, surtout s'ils sont qualitatifs pour développer le tourisme sur le territoire et rassurer le visiteur.

Madame TEPPE-ROGUET a relevé une petite erreur sur le document « grille tarifaire » : Corriger option 250 au lieu de 200 dans la partie « option ».

Monsieur VINCI explique que faire en sorte de classer tous les meublés de tourisme et

imposer un quota maximum de logement locatif sur l'échelle d'un territoire ou d'une commune; pourrait permettre d'y voir plus clair et de réguler le nombre de meublés et gîtes, comme ils sont en train de le faire à Annecy. Pourquoi pas faire la même chose sur notre territoire ?

Madame TEPPE-ROGUET demande si on limite les visiteurs par ce biais ?

Monsieur VINCI répond que Oui c'est possible avec le nombre d'hôtels et d'hébergements. En dessous de 15 personnes ils ne peuvent pas être ERP, mais des chalets par exemple peuvent accueillir 25 personnes et ne sont pas ERP. Mais à côté de ça, cela permet d'assainir et d'embellir le secteur et de le rééquilibrer et de le qualifier. Cela permet aussi aux communes de savoir ce qu'il se passe sur leur territoire.

Monsieur ANTOINE ajoute qu'en effet c'est une problématique. Une demande politique d'Annemasse Agglomération a été passée à l'OT pour le missionner d'accompagner les Mairies pour sensibiliser les hébergeurs et mieux contrôler le parc locatif en activant la dématérialisation des déclarations de meublés.

3. Modification budget – chapitre 012 charge de personnel

Vu,

- Le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2322-1 et L2322-2;
- la délibération 2022-07 portant sur l'approbation du budget primitif 2022 des Monts de Genève,
- La délibération 2022-13 portant sur l'approbation de la décision modificative n°1,

Suite au contentieux avec [REDACTED], le chapitre 012 avait été fortement impacté, une DM avait été faite afin de virer les crédits du chapitre dépenses imprévues sur le chapitre des charges de personnel. Le budget restait cependant très serré pour finir l'année.

Considérant les événements récents impactant le chapitre 012 « charges de personnel » :

- Augmentation de l'indice de la CCN organisme de tourisme applicable au 01/10/22 : de 1,16 à 1,206 soit 4% d'augmentation pour l'ensemble des collaborateurs
- Négociation salariale de la Directrice suite au renouvellement de son contrat
- Approximation de l'indemnité de retraite de [REDACTED] (une simulation avait été faite en début d'année), environ 10 500€.

Nous préconisons de réaliser une nouvelle décision modificative, ceci afin de ne pas être bloqué dans le versement des salaires et charges sociales en fin d'année.

Considérant les recettes prévisionnelles de taxe de séjour en forte hausse, et afin de garder l'équilibre budgétaire :

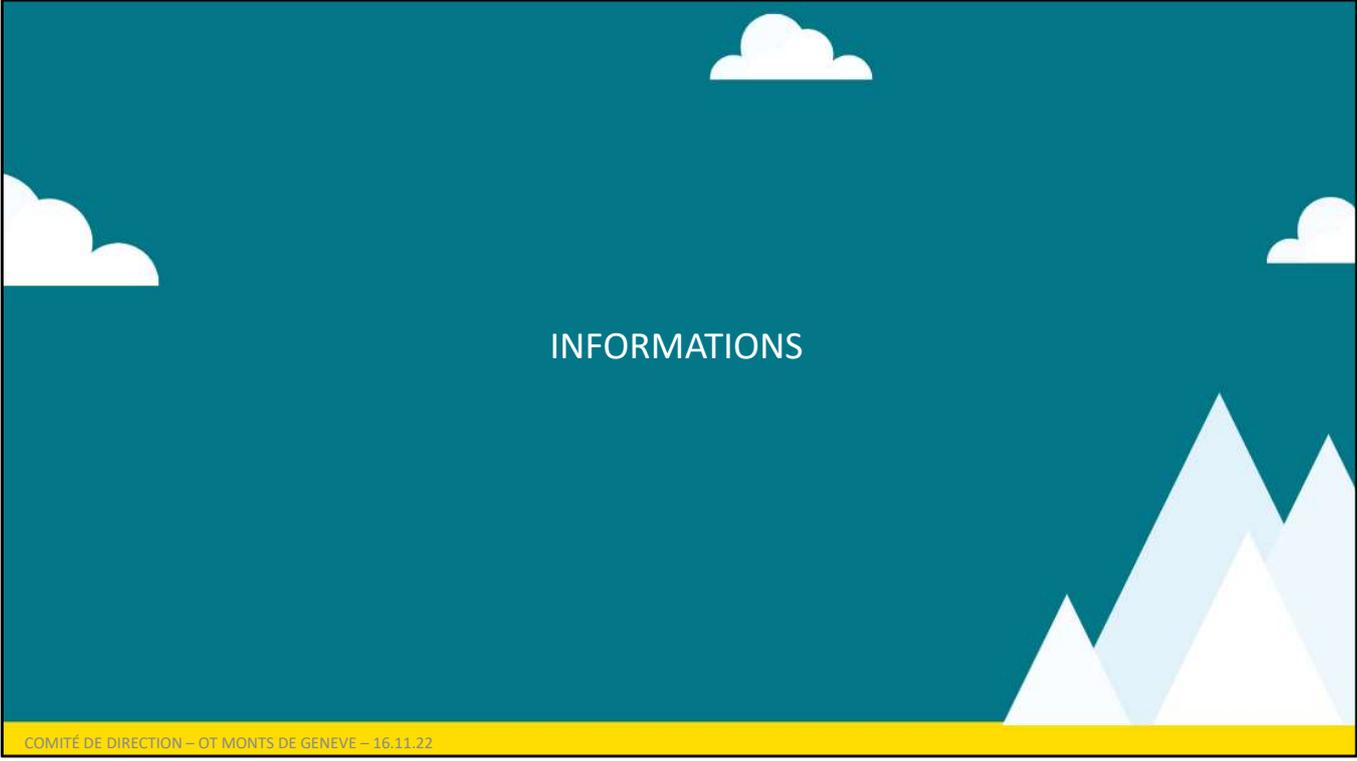
Il est proposé au Comité de Direction,

D'APPROUVER le virement de crédits suivant sur la section fonctionnement :

Chapitre 012 « Charge de personnel » / article 6411 « Salaires de base » : + 10 000 €

Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » / 753 Taxe de séjour : + 10 000€





INFORMATIONS

COMITÉ DE DIRECTION – OT MONTS DE GENEVE – 16.11.22



Monsieur Mehdi demande si les conclusions du Schéma de Développement Touristique seront présentées aux membres du CODIR, aux professionnels et notamment aux personnes qui ont participé aux ateliers de co-construction ?

Monsieur Antoine rappelle que le cabinet a été mandaté par les collectivités Annemasse Agglo et la CCG, mais aussi cofinancé par le Département dans le cadre du « plan tourisme ».

Monsieur de Viry confirme l'importance de retranscrire les conclusions aux acteurs du tourisme et aux institutionnels qui ont participé et qui sont intéressés par l'économie touristique.

Monsieur Antoine valide également ce principe et précisant également que les EPCI vont devoir valider les grandes orientations.

Rappel des axes stratégiques

1

Faciliter le parcours-client et réinventer l'expérience-mobilité des visiteurs et habitants : pour une découverte renouvelée des Monts de Genève

2

Structurer et mettre en synergie les filières-clés du territoire (loisirs et affaires) : pour une affirmation du positionnement ville/nature des Monts de Genève

3

Faire connaître et reconnaître les singularités et marqueurs (culturels) du Genevois français : pour une notoriété renforcée de la destination

4

Doter les Monts de Genève d'une organisation efficace et moderne : pour une action partenariale au service des visiteurs, des habitants et des acteurs du territoire

Déclinaison des axes stratégiques en plan d'actions

UN MODE OPERATOIRE : LA CONCERTATION

- Animation de 4 ateliers de travail thématiques, rassemblant un grand nombre de partenaires (institutionnels, élus, socioprofessionnels...)
- Hiérarchisation des chantiers opérationnels à conduire, identification des modalités de mise en œuvre des actions

Atelier 1 : Recherche d'actions pour l'information des habitants et l'accueil des nouveaux arrivants sur le territoire

Atelier 3 : Comment révéler les ressources patrimoniales, culturelles et naturelles du territoire ?

Atelier 2 : Développement du tourisme d'affaires

Atelier 4 : Démarche de valorisation touristique autour du Salève et des autres monts

UN PRINCIPE DIRECTEUR : L'EXPERIMENTATION

- Un territoire marqué par un état d'esprit d'innovation : constitution en OT intercommunautaire, émergence d'un lieu hybride combinant mobilité et tourisme (MMT), adoption de l'assistant numérique Road book comme outil de conseil personnalisé, investissement dans les voies vertes et mobilités alternatives, partenariats public/privé...
- Le plan d'actions 2023-2028 propose à la destination Monts de Genève de se positionner comme un territoire d'expérimentation en matière de tourisme et loisirs

- ➔ Accompagner les transitions qu'elles soient économiques, sociales ou environnementales
- ➔ Expérimenter des offres, des services et des modes d'organisation nouveaux, mais aussi des manières d'accueillir, de communiquer, de gérer l'espace...
- ➔ Structurer et animer un réseau d'acteurs inter-filières à l'échelle des Monts de Genève, et renforcer les liens partenariaux à des échelles plus larges

Plan d'actions

AXE 1

Faciliter le parcours-client et réinventer l'expérience-mobilité des visiteurs et des habitants

1. Développer et promouvoir l'usage touristique des transports collectifs desservant le territoire des Monts de Genève
2. Consolider le rôle-pivot de la Maison de la Mobilité et du Tourisme à Annemasse
3. Renforcer la mise en tourisme des voies vertes et des sentiers de randonnée

AXE 2

Structurer et mettre en synergie les filières-clés du territoire (loisirs et affaires)

4. Fédérer et animer la mise en réseau des acteurs du tourisme et des loisirs
5. Coordonner le déploiement de la filière tourisme d'affaires par la mise en place d'un bureau des congrès et des séminaires
6. Assurer le développement maîtrisé des sports et loisirs de pleine nature, leur promotion et commercialisation
7. Accompagner les professionnels dans le design de nouvelles offres touristiques et de loisirs expérientielles

AXE 3

Faire connaître et reconnaître les singularités et marqueurs du Genevois français

8. Engager un projet progressif de préservation et de valorisation exemplaire du massif du Salève et des monts Voirons et Vuache
9. Encourager les animations et initiatives valorisant les ressources patrimoniales et culturelles du territoire autour de la thématique de la frontière
10. Impulser la création d'un événement fédérateur
11. Bâtir une stratégie de communication autour des éléments clés du positionnement

AXE 4

Doter les Monts de Genève d'une organisation efficace et moderne

12. Redéployer le dispositif d'accueil et d'information touristique du territoire, en renforçant la part de l'accueil mobile et numérique
13. Mieux informer les résidents (habitants et nouveaux arrivants) sur l'offre tourisme et loisirs existante
14. Mettre en place une cellule d'accompagnement-conseil et d'expertise pour les porteurs de projet et les professionnels
15. Renforcer la stratégie partenariale en matière d'observation, promotion et commercialisation touristique

Faciliter le parcours-

1
2



Faciliter le parcours-client et réinventer l'expérience-mobilité des visiteurs et des habitants : pour une découverte renouvelée des Monts de Genève

(MOBILITE DECARBONNEE & ITINERANCE)

1. Développer et promouvoir l'usage touristique des transports collectifs desservant le territoire des Monts de Genève

Priorité 1

2. Consolider le rôle-pivot de la Maison de la Mobilité et du Tourisme à Annemasse

Priorité 1

3. Renforcer la mise en tourisme des voies vertes et des sentiers de randonnée, pour une expérience mobilité au service de la découverte 4 saisons du territoire

Priorité 2

AXE

2

Structurer et mettre en synergie les filières-clés du territoire (loisirs et affaires) :
pour une affirmation du positionnement ville/nature des Monts de Genève

(OFFRE TOURISTIQUE & MISE EN RESEAU)

4. Fédérer et animer la mise en réseau des acteurs du tourisme et des loisirs à l'échelle du territoire Monts de Genève

Priorité 1

5. Coordonner le déploiement de la filière tourisme d'affaires par la mise en place d'un bureau des congrès et des séminaires « Monts de Genève events »

Priorité 1

6. Assurer le développement maîtrisé des sports et loisirs de pleine nature, leur promotion et commercialisation

Priorité 2

7. Accompagner les professionnels dans le design de nouvelles offres touristiques et de loisirs expérientielles

Priorité 2

AXE

3

Faire connaître et reconnaître les singularités et marqueurs (culturels) du Genevois français : pour une notoriété renforcée de la destination

(RAYONNEMENT / « IDENTITE » & COMMUNICATION)

8. Engager un projet progressif de préservation et de valorisation exemplaire du massif du Salève et des monts Voiron et Vuache

Priorité 1

9. Encourager les animations et initiatives valorisant les ressources patrimoniales et culturelles du territoire autour de la thématique de la frontière

Priorité 1

10. Impulser la création d'un événement fédérateur capable de renforcer l'attractivité touristique du territoire

Priorité 2

11. Bâtir une stratégie de communication autour des éléments clés du positionnement (loisirs/ affaires – ville/ nature)

Priorité 2

AXE

4

Doter les Monts de Genève d'une organisation efficace et moderne : pour une action partenariale au service des visiteurs, des habitants et des acteurs du territoire

(ACCUEIL - INFORMATION & ORGANISATION)

12. Redéployer le dispositif d'accueil et d'information touristique du territoire, en renforçant la part de l'accueil mobile et numérique

Priorité 1

14. Mettre en place une cellule d'accompagnement-conseil et d'expertise pour les porteurs de projet touristique et professionnels partenaires

Priorité 1

13. Mieux informer les résidents (habitants et nouveaux arrivants) sur l'offre tourisme et loisirs existante, et renforcer leur appropriation du territoire

Priorité 2

15. Renforcer la stratégie partenariale en matière d'observation, promotion et commercialisation touristique

Priorité 2



ÉLARGISSEMENT MONTs DE GENÈVE

Activation du partenariat avec la CCPC

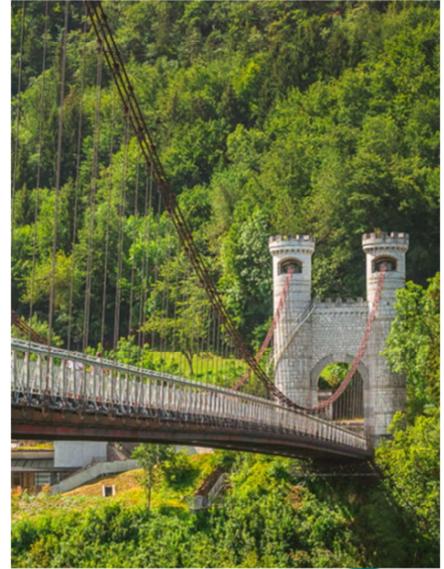
MONTSDEGENEVE.COM

2. Projet convention élargissement MDG au Pays de Cruseilles

L'élargissement de la Destination des Monts de Genève au Pays de Cruseilles sera officiellement actif au 1^{er} janvier 2023.

Les missions confiées à l'Office de Tourisme seront les suivantes :

- Accueil et information touristique, en particulier dans le cadre des outils existants (site internet, publications existantes, locaux actuels de l'OT),
- Promotion touristique,
- Coordination des acteurs locaux du tourisme (socio-professionnels),
- Collecte de la taxe de séjour.



Monsieur Mehdi demande quelles seront les évolutions au niveau de la gouvernance après élargissement du territoire à la CCPC.

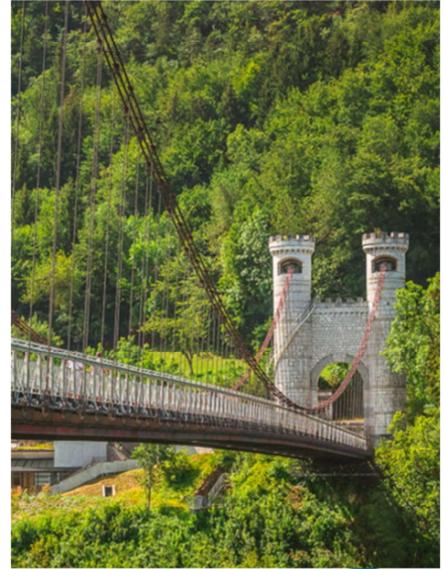
Monsieur Antoine confirme qu'un siège d'observateur sera accessible à la VP Tourisme de la CCPC, Charlotte Boettner. Elle sera également invitée pour participer aux rdv gouvernance et au Bureau, cela lui permettra d'alimenter les réflexions de l'OT lorsqu'il s'agira de travailler les actions futures.

2. Projet convention élargissement MDG au Pays de Cruseilles

Contrepartie financière

La CC du pays de Cruseilles reversera sur l'année 2023 l'équivalent de la participation statutaire prévue par les statuts de l'EPIC, à savoir une participation calculée comme suit :

- Versement d'une participation équivalente à 2,77€ par habitants. Pour la CC du Pays de Cruseilles, qui représente 16 686 habitants (chiffres INSEE1/1/2022), ce montant est de 46 220€,
- Versement d'une participation équivalente à la Taxe de Séjour. A titre d'information, sur les années 2021 et 2022, la taxe de séjour versée a été d'environ 30 000 € à 35 000€.



2. Projet convention élargissement MDG au Pays de Cruseilles

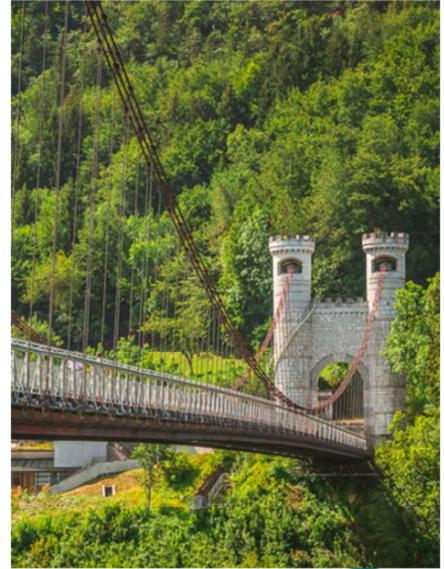
Etapes administratives

2022 :

- ⇒ Modification des statuts actuels de l'OT
Validation de la délibération en conseil communautaire CCG et Annemasse Agglo (déc. 2022)
- ⇒ Approbation de la convention de partenariat CCPC-OT
Validation par délibération en CODIR OT (déc. 2022)
- ⇒ Nomination d'un régisseur Taxe de Séjour
Modification de l'Arrêté de Régie, validation en conseil communautaire CCPC (déc. 2022)

2023 :

- ⇒ Activation du partenariat
Le partenariat CCPC-OT prendra effet le 01/01/2023.
(Convention d'un an avec bilan d'étape en septembre 2023 pour projet fusion)





ATTENTION CHANGEMENT DE DATE

A VOS AGENDAS

Prochain comité de direction

Le 16 décembre 2022 à 18h30

(lieu à définir)

Nous vous remercions de votre attention